



République et canton de Genève

## Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 28 septembre 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**TRAVAUX RELATIFS À UNE RÉAFFECTATION PARTIELLE DES LOCAUX MIS À  
DISPOSITION DE L'ASSOCIATION « PASSAGE 41 », AU CHEMIN DE LA  
GRADELLE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT  
(CHF 548'500.-TTC)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres c) et e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Travaux lors de la séance du 11 septembre 2017,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 2 abstentions, par les membres de la commission des Finances lors de la séance du 18 septembre 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **18 voix pour et 2 abstentions**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 548'500.- TTC pour couvrir les travaux relatifs à une réaffectation partielle des locaux mis à disposition de l'association « PasSage 41 » au chemin de la Gradelle ;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux, sur les disponibilités de la trésorerie communale ;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 548'500.- TTC, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 35.01.331 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 15 novembre 2017.

Chêne-Bougeries, le 6 octobre 2017

Pierre-Yves FAVARGER  
Président du Conseil municipal